N° Nom Prénom		Nom
---------------	--	-----



Détail Divers à Réintégrer - Année

2023

				0/ 12.22	La d'alla de la constanta
Détail ligne 36 "divers	s à réintégrer"		Montant global	% non professionnel	A réintégrer ligne 36
Dépenses mixtes non déductibles :					
→ Loyers et charges locatives					
→ Chauffage, eau, gaz, électricité					
→ Frais de téléphone					
→ Véhicules (si frais réels) :					
* Loyers ou amortissements excédenta	ires				
* Frais de véhicule (cf ligne 23/2035 A l	nors loyers excéd	lentaires)			
* Amortissement véhicule (hors amorti	ssements excéde	entaires)			
→ Frais financiers :					
* Intérêts sur emprunt véhicule					
* Intérêts sur autre emprunt (préciser nat	ure)				
* Agios bancaires					
-> Amortissements (préciser la nature du bien)	<u>:</u>				
→ Autres dépenses à caractère mixte :					
Tatal da	- dź				
	s dépenses mixt	es a reintegrer			
Autres réintégrations : → CSG/CRDS non déductibles					
•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		5.6\	
→ Frais de comptabilité couverts pa	•	impot (<i>reauction</i>	ріатоппее а 91	5 €) I	
Si recettes annuelles HT < 72 600 € et ré Déclaration contrôlée sur Option	gime To	otal des frais :		X 2/3 =	
→ Fraction non déductible des assu	ırances facultativ	es Madelin :			
Montant vers	sé			ND	
- Montant déd	luctible selon atte	station		=	
→ Montant des cotisations Madelir	n supérieur au pla	afond de déducti	bilité :	l	
,		Montant déduit	Plafond	Non déductible	
Pert	e d'emploi				
	oyance et Santé				
Retr	•				
			Total ND		
→ Autres dépenses non déductibles fiscalement :					
/ Autres depenses non deductible.	3 iiscaleirieit .				
Mont	ant TOTAL à ré	intégrer ligne 3	6		